

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2025
RIUNIONE DI I 22 E 23 DI MAGHJU DI 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

2025/ E2/024

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-
ANNE PIERI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU

Objet : Réouverture de la station thermale de Petrapola

Madame la conseillère de l'Assemblée de Corse,

Merci pour votre question. Vous l'avez dit, l'établissement thermal de Petrapola a rouvert ses portes le 23 septembre 2024 au terme d'un projet ambitieux. Vous avez été sévère en disant que nous avons investi 4 millions d'euros sur Petrapola pour une baignoire ; ce n'est pas tout à fait le cas.

Ces travaux ont impliqué à la fois le rétablissement de l'état sanitaire de la source — qui était, je vous le rappelle, polluée à la légionelle et dans un état de vétusté avancé —, donc des travaux importants sur le captage et sur tout le réseau d'eau. La construction d'un chalet thermal, en effet, vous l'avez dit, ainsi que la définition des modalités d'exploitation en régie.

Pour cette année 2024, en effet, nous avons fait le choix non pas de la mort des Bains de Petrapola, mais plutôt de créer les conditions pour qu'ils ressuscitent. Je vais le dire ainsi, sans faire de miracle.

Notamment, la première condition pour qu'ils puissent justement ressusciter, c'était de maintenir cet agrément thermal, qui est le seul, je ne vais pas dire du territoire, mais de l'ensemble de la Corse. Et celui-ci a fait l'objet d'un arrêté en date du 27 juin 2024.

Donc, entre septembre 2024, la réouverture, et octobre 2024, date de la fermeture, une durée de cinq semaines a permis d'accueillir 17 curistes pour cette année 2024. Une réouverture qui était, je dirais,

un test, une expérimentation, quelque part, à la fois pour conserver l'agrément, mais aussi pour voir si les investissements réalisés permettaient de rendre opérationnel ce chalet thermal.

Le personnel de l'établissement était alors composé de façon pérenne — j'insiste, ce n'était pas toujours le cas les années passées, notamment sous l'égide du département. Il était composé d'une directrice, de deux agents thermo-polyvalents qui ont d'ailleurs été formés cette année à l'application de cataplasmes de boue, et, de manière saisonnière pour 2024, ont été recrutés : un médecin thermal en vacation (j'y reviendrai), une infirmière et un agent technique.

On voit déjà qu'en termes de besoins en ressources humaines, c'est relativement conséquent. Des travaux ont également été nécessaires pour la remise en service en 2025. C'est pour cela que le délai entre aujourd'hui et la fin octobre a permis d'effectuer un certain nombre de travaux pour finaliser les opérations de mise en conformité et optimiser les installations.

Des travaux, avec l'installation d'une cuve en inox, et aussi la mise en place d'un système qu'on appelle de nettoyage en place, pour l'automatisation des opérations de désinfection — dites de « sanitation » — sur l'ensemble des canalisations.

Parallèlement à ces travaux, nous avons mené des actions de formation du personnel de l'établissement.

Concernant les opérations de recrutement — c'est l'un des points de votre question — de manière pérenne cette fois, puisque nous envisageons une ouverture sur une durée de 10 mois de manière régulière, 10 mois sur 12. Elles sont en cours, ces procédures de recrutement, pour compléter les effectifs.

Il est prévu le recrutement d'un cadre de santé et d'un agent technique. Ce sera plutôt de la mobilité interne en ce qui concerne l'agent technique. En revanche, je souhaite alerter, ou plutôt attirer l'attention de l'Assemblée de Corse sur les difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel médical.

C'est compliqué. Nous avons lancé de nombreuses démarches avec l'ARS, avec l'Ordre des médecins, avec l'Union régionale des professionnels de santé. Pour autant, le poste de médecin reste à pourvoir.

Très récemment, nous avons eu des échanges avancés avec un professionnel de santé de la microrégion. Alors nous privilégions cette piste plutôt que de faire appel, comme l'an dernier, à un médecin extérieur en vacation, à la fois pour le coût que cela représente, vous pouvez l'imaginer, mais aussi pour une question de pérennité de l'engagement de ce médecin.

Donc nous espérons pouvoir conclure très rapidement : c'est la condition sine qua non de la reprise de l'activité.

Je souhaite également attirer votre attention sur les coûts de fonctionnement, liés à la fois aux obligations légales et réglementaires, qui pèsent lourdement sur une telle structure, notamment dans une période de contraintes budgétaires pour notre collectivité.

Dernier point, et c'est la fin de votre question, sur l'avenir des Bains de Petrapola.

Je ne crois pas que notre collectivité ait vocation à gérer sur le long terme une station thermale. Nous l'avons fait en régie, de manière transitoire.

Il y a des activités commerciales, bien souvent nécessaires pour trouver un équilibre économique sur ce type de station, des activités liées par exemple au thermoludisme, mais aussi à la restauration et à l'hôtellerie.

Je ne crois pas que ce soit le rôle de notre collectivité, ni même d'autres collectivités infra — que ce soit l'intercommunalité ou les communes.

Donc les conditions de développement et de pérennisation doivent s'envisager dans le cadre d'un partenariat public-privé. SPL, pourquoi pas, mais pourquoi pas aussi une société d'économie mixte, dont il convient de définir les contours à très court terme.

Aussi, je vous propose que nous prenions très prochainement contact avec des acteurs du secteur, tant publics que privés, des gens ayant de l'expérience en la matière : des maires d'autres territoires qui accueillent des stations thermales, ou des industriels, des entreprises spécialistes du thermalisme.

La commune et l'intercommunalité, avec lesquelles j'ai pu échanger par téléphone pas plus tard qu'hier, seront bien entendu parties prenantes de ces discussions, et plus encore, parties prenantes du projet thermal.

J'ai convenu avec le Maire et le Président de l'intercommunalité, à la demande du Président du Conseil exécutif d'ailleurs, de réunir avant l'été un comité de suivi — que nous avons déjà réuni à plusieurs reprises — où l'ensemble des groupes de l'Assemblée siègent. Ce comité sera notamment chargé de réfléchir à un projet global impliquant une extension de l'activité : offre de soins, thermoludisme, restauration et hébergement sur place, afin de créer les conditions d'une activité pérenne.

Je vous remercie.